



Audience du 16 octobre à la préfecture :

La délégation constituée de représentants de la FNEC-FP FO, la FSU, la CGT Educ'action et de SUD Education et de 4 Aides administratives en CUI exige à nouveau le réemploi de tous les CUI et la transformation de leur emploi en emploi statutaire de la fonction publique !

Une délégation de 4 Assistantes administratives en CUI et de représentants de la FNEC-FP-FO, de la FSU, de la CGT Educ Action et de SUD Education a été reçue par le directeur de cabinet du préfet et la secrétaire générale de la DSDEN.

La délégation a rappelé le vœu du CDEN adopté à l'unanimité « (...) le CDEN demande à M. le Préfet ainsi qu'à Mme la Rectrice et à Mme la DASEN de maintenir l'ensemble des emplois en CUI et CAE dans les établissements scolaires du département et de procéder au renouvellement des contrats des personnels occupant ces emplois qui doivent bénéficier de la durée maximum de contrat et d'une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire.

Le CDEN demande à Monsieur le Ministre de transformer ces emplois précaires en emplois statutaires. »

La délégation a expliqué que les aides administratives présentes avaient toutes été informées oralement lors de la signature de leur premier contrat qu'ayant plus de 50 ans leur contrat pourrait être renouvelé 4 fois. Celles qui atteignaient 58 ans pourraient rester sur leur poste jusqu'à leur départ à la retraite. **L'Etat en leur signifiant que leur contrat ne serait pas renouvelé remettrait en cause sa parole.**

La délégation a demandé que les 4 aides-administratives en CUI puissent présenter leur situation puis que chaque syndicat puisse défendre ses dossiers. Ce qui a été accepté par le représentant du préfet.

Les 4 CUI présentes ont expliqué leur situation « Mon contrat s'est terminé vendredi. J'ai 57 ans, lorsque j'ai été embauchée on m'avait dit que mon contrat pourrait être renouvelé jusqu'à ma retraite. 2 jours avant la rentrée tout s'est effondré. J'ai reçu un mail m'annonçant que mon contrat ne serait pas renouvelé. Pourtant mon travail est apprécié de tous et très utile au fonctionnement de l'école. A mon âge comment pourrais-je retrouver un emploi ? D'autant que l'Education Nationale ne m'a proposé aucune formation. »

« J'ai 54 ans. Je suis en mi-temps thérapeutique suite à des soucis de santé important. Cet emploi de 20H me convient donc parfaitement. Ayant été pendant 3 ans assistante administrative dans une librairie scolaire, mes compétences en ce domaine sont appréciées par la directrice et les enseignants. La lettre qu'ils vous ont adressée en témoigne. Je précise que j'avais trouvé par mes propres moyens une formation de bibliothécaire avec la bibliothèque de Saint-Mandé mais que la prise en charge de cette formation m'a été refusée. Pour l'école, le renouvellement de mon contrat est indispensable et pour moi, c'est une question de survie. »

« J'ai 61 ans. Je suis en fonction depuis le 12 novembre 2013 à l'école. Il était prévu que mon contrat soit prolongé jusqu'à mon départ à la retraite, le 12 novembre 2018. Je n'ai donc pas déposé de dossier de départ à la retraite (il faut 6 mois de délais avant de la percevoir). Je demande juste la prolongation de mon contrat d'un an comme prévu. D'autant plus que je suis très utile dans l'école. Un seul exemple, lorsqu'aucun parent

ne peut accompagner une classe à la piscine, j'accompagne la classe. Si je n'étais pas là, les élèves ne pourraient pas aller à la piscine ce jour-là. »

Tous les CUI présentes ont précisé que la fonction d'AVS-I ne pouvait leur convenir car elle ne correspondait pas à leur formation et à leurs compétences ; certaines n'en ayant de toutes façons pas la capacité physique.

Ces dossiers sont représentatifs de la trentaine de dossiers défendus par les syndicats présents. Par exemple, une autre CUI reconnue travailleuse handicapée, âgée de 58 ans, a déjà fait plus de 120 mois discontinus de contrats aidés ou de contrats de droit public précaires dans l'éducation nationale. Elle devait terminer sa carrière dans son école située en REP+. Elle y fait les cantines et les études pour arriver à 1200 euros par mois. Mais non, il faudrait qu'elle se retrouve dans la misère à 58 ans !

Le représentant du préfet s'est engagé à transmettre tous les dossiers au préfet et à la DASEN, à la DIRECCTE et à Pôle Emploi afin que des solutions individuelles soient trouvées. Mais il n'a pris aucun engagement précis, n'évoquant même pas la possibilité de renouveler leur contrat sur leur poste actuel. La secrétaire générale de la DSDEN a expliqué que tous ceux qui pouvaient encore bénéficier d'une ou plusieurs années de contrat CUI pouvaient postuler sur des postes d'AVS-I. Mais elle n'offre pas la possibilité à ceux qui sont arrivés au terme de leur contrat CUI de devenir AESH.

La délégation a réitéré sa demande de réemploi de tous ces personnels, les plus fragiles de l'Education Nationale, pour la plupart des femmes, mère de famille de plus de 50 ans, qui payent souvent le fait de s'être arrêtées de travailler pour élever leurs enfants.

Rien n'est donc réglé, nous ne pouvons accepter que ces personnels déjà précaires, indispensables pour le bon fonctionnement des écoles soient mis au chômage. Concernant les personnels de plus de 50 ans ou reconnus travailleurs handicapés, nous avons depuis pris connaissance sur le site de la DIRECCTE du communiqué de presse daté du 2 octobre titré « 8700 nouveaux contrats aidés renouvelés pour les personnes en difficulté » indiquant « Pour le dernier trimestre 2017, l'État a ainsi choisi de renouveler les contrats concernant :
☐ les personnes de plus de 50 ans au chômage depuis plus de 1 an ;
☐ les personnes en situation de handicap »

Rien ne s'oppose donc a minima au réemploi de tous les CUI aide-administratif de plus de 50 ans ou RQTH sur leur poste.

Nous appelons les écoles concernées à amplifier la mobilisation :

- **en organisant des assemblées parents enseignants avec nos collègues en contrat aidé,**
- **en faisant signer massivement des pétitions, en constituant des délégations CUI, enseignants, parents, élus, représentants syndicaux auprès des autorités à tous les niveaux.**
-

Nous sommes disponibles pour participer à toutes les initiatives, faire les demandes d'audience et proposons d'organiser une nouvelle initiative départementale dans les prochaines semaines.

